



Province de Québec
Municipalité de Marsoui

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Marsoui, tenue le sixième jour de mai deux-mille-vingt-quatre, à 19 h, à la salle du Conseil situé au 1 rue de l'Église, à Marsoui.

Sont présents : M^{me} Renée Gasse, maire et les conseillers suivants : M. Renaud Pelletier, M. Donald Mimeault, M. Jean-Sébastien Gagnée, M. Richard Gagné. et M. Dario Jean. Est également présente, M^{me} Anne Sohier, directrice générale/greffière-trésorière. La conseillère Mme Joannie Dion est absente,

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19h par M^{me} Renée Gasse, maire de Marsoui. M^{me} Anne Sohier, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire. Avant le début de la séance, Marlene Sohier présente un bilan du projet de revitalisation de la cour d'école devenu le Parc-École communautaire et nommé *Les Petits Semeurs*.

Résolution 24-05-41

Mme le Maire Renée Gasse fait la lecture de l'ordre du jour qui est accepté par **M. Renaud Pelletier** et résolu à l'unanimité.

Résolution 24-05-42

Il est proposé par M. Dario Jean et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 8 mars 2024.

Résolution 24-05-43

Il est proposé par M. Donald Mimeault et résolu à l'unanimité d'approuver le sommaire des comptes payés pour un montant de 38 151.06. \$ et celui des comptes à payer pour la somme de 60 959.22\$.

AFFAIRES NOUVELLES

Résolution 24-05-44

A) Désignation d'un nouveau fonctionnaire :

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 236 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), le Conseil municipal de Marsoui doit désigner les fonctionnaires qui sont responsables de délivrer les permis et certificats d'autorisation ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu d'une entente intermunicipale, la MRC de La Matanie fournit des services en matière d'urbanisme à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'en date du XXXXXXXX, la municipalité a adopté la résolution numéro XYZ, afin de désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE La MRC a procédé à l'embauche d'un inspecteur en bâtiments surnuméraire ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter le nom de cet inspecteur à la liste des fonctionnaires désignés par la municipalité en vertu de la résolution numéro 24-04-40;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Sébastien Gagné, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Marsoui désigne Monsieur Jérôme Gauthier, à l'emploi de la MRC de La Matanie, à titre d'inspecteur en bâtiments surnuméraire ; D'autoriser Monsieur Jérôme Gauthier à accorder et délivrer des permis et certificats en matière d'urbanisme ;

DE transmettre la présente résolution à la MRC de La Matanie.

Résolution 24-05-45

B) Demande de don Association cancer de l'est :

Il est proposé par M. Richard Gagné et résolu à l'unanimité de verser la somme de 300\$ répartie sur 3 ans, à raison de 100\$ pour 2024-2025-2026.

Résolution 24-05-46

C) Renouvellement certificat de qualification :

Il est proposé par M. Donald Mimeault et résolu à l'unanimité de renouveler le certificat de M. Tom G. Hébert afin qu'il puisse travailler pour la Municipalité en cas de besoin. Les coûts sont de 129.00\$.

Résolution 24-05-47

D) Soumission R. Cloutier réparations des rues :

Il est proposé par M. Renaud Pelletier et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Richard Cloutier paysagiste pour effectuer la réparation des nombreux nids de poule dans les rues. La solution retenue est celle avec asphalte chaude, plus résistant, durable que la froide. Le prix pour la rue de la rivière est de 37,350 + tx et pour les rues du village de 12,825 + tx. Nous avons fait une demande d'aide à GDS et ils donneront la somme de 20,000\$.

Résolution 24-05-48

E) Participation municipale projet FFR volet 2 :

Dans le cadre du projet déposé à la MRC pour la phase 2 du Centre Récréatif via le FFR Volet 2, **il est proposé par M. Donald Mimeault** et résolu à l'unanimité que la Municipalité s'engage à verser, si le projet est accepté, la somme de 8,875\$, soit 20% du projet total de 44,377.

Résolution 24-05-49

F) Révision cadastre église :

Considérant que : La Fabrique de Marsoui a accepté une offre d'achat de la part de Mandoline Hybride,

Considérant que : Cette offre est conditionnelle à une étude de faisabilité du projet de Mandoline Hybride et ne concerne que l'immeuble et une partie du terrain.

Il est proposé par M. Richard Gagné et résolu à l'unanimité que La Municipalité s'engage envers la Fabrique afin de devenir propriétaire des parcelles du terrain ne faisant pas partie de leur entente avec Mandoline Hybride, soit : le cimetière, le terrain de jeu de l'école et la route qui sépare l'Église du Centre récréatif. La Municipalité de Marsoui prendra en charges les frais liées aux opérations cadastrales et acte notarié.

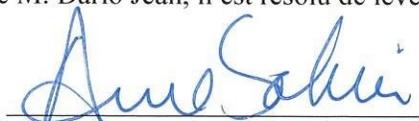
PÉRIODE DE QUESTION :

Différentes questions et /ou commentaires provenant de l'assistance furent répondues.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Dario Jean, il est résolu de lever la séance à 19h30.


Renée Gasse, Maire


Anne Sohier Greffière-trésorière

Je, Renée Gasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.